



Les apprentis se disent heureux au travail

PAR **SERVAN PECA**

Une enquête fait état du haut degré de satisfaction des jeunes neuchâtelois en entreprise. Des résultats salués par les organisations économiques.

Un oui massif qui conforte les entreprises formatrices dans leur position. D'après un sondage auquel ont répondu plus de 650 apprentis et apprentis neuchâtelois – pour un total d'environ 4000 dans le canton –, 80% d'entre eux sont «plutôt» ou «très» satisfaits de leur expérience professionnelle.

Une majorité (59%) des répondants n'a pas rencontré de difficultés durant sa formation. Un haut degré de satisfaction émane aussi des questions sur les horaires, les salaires et les vacances, a-t-on appris jeudi 30 avril. Les résultats de ce sondage ont été présentés à Neuchâtel par la Haute Ecole de gestion Arc (HE-Arc), mandatée par les associations économiques du

canton. «Cette première enquête sur les apprentis du canton est historique», a salué Jean-Claude Baudoin, secrétaire général de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE). «C'est aussi une fierté, les résultats sont rassurants et encourageants

pour nous, qui sommes parfois victimes de caricatures, de la part de syndicats ou de politiciens.»

Une enquête attendue

Ce grand coup de sonde, lancé entre mai et juillet 2025, était très attendu. Par les organisations professionnelles bien sûr, mais aussi par le Conseil d'Etat qui, en février dernier, avait provoqué la surprise en décidant de retirer un rapport dont le traitement en commission parlementaire était bien avancé. Ce rapport recommandait le rejet de l'initiative populaire «Plus de protection pour les apprentis», portée par les partis de gauche et les syndicats. Le Département de la formation et des finances (DFFI) avait alors expliqué qu'il voulait prendre en compte des «éléments nouveaux», dont fait partie l'enquête présentée ce jeudi.

L'initiative demande la mise en place de contrôles inopinés en entreprises par une commission tripartite, une augmentation du nombre de conseillers en formation professionnelle et des mesures de formation

sur le droit du travail et le harcèlement.

Pas de police

La présentation de l'enquête, jeudi, a permis au patronat de répéter son opposition à cette initiative. «Nous attendons que le Conseil d'Etat, qui n'avait jusqu'alors rien de neuchâtelois entre les mains, retouche son rapport en tenant compte de ces résultats, puis le renvoie aux députés», a listé Jean-Claude Baudoin.

La Canton, de son côté, a indiqué à «ArcInfo» qu'un rapport sera présenté «d'ici la fin de l'année civile».

«Nous ne voulons pas d'une police de l'apprentissage qui serait inutile, coûteuse et éloignée de la réalité», a confirmé Séverine Favre, secrétaire générale de l'Association patronale des industries de l'Arc horloger (Apiah).

«Nous n'allons pas occulter les problèmes qui ressortent de l'enquête, mais il faut savoir raison garder. N'utilisons pas un canon pour tuer des mouches.»

Problèmes d'encadrement



Au rang des problèmes qui ressortent régulièrement du sondage, il y a le manque d'encadrement et/ou de disponibilité des formateurs.

Côté employeurs, l'enquête parallèle qui a été menée auprès de 470 entreprises montre que le suivi administratif des apprentis, ainsi que les coûts et les ressources à y consacrer, sont effectivement un poids. Pour y remédier, des pistes d'optimisation existent déjà: «Un plan de formation doit être vulgarisé et simplifié pour aller à l'essentiel», conseille Mélanie Walser, coordinatrice de formation au sein du Réseau d'entreprises formatrices neuchâteloises (REN).

«Il faut que les formateurs impliquent leurs collègues dans le suivi d'un apprenti. Celui-ci doit être un projet d'entreprise, pas juste une charge pour un employé.»



Parmi les apprentis sondés, 15% sont actifs dans la construction (ici au salon des métiers Capa'cité, en 2023), 38% dans l'administration, le commerce ou le tourisme et 19% dans l'industrie et la technique. ARCHIVES DAVID MARCHON